

## CONTRATS NON RÉCLAMÉS (OU EN DÉSHÉRENCE) BILAN 2018

**Inora Life France** publie dans ce document, conformément à la loi<sup>1</sup>, **le bilan d'application, pour l'année 2018, des dispositifs de lutte contre les contrats d'assurance non réglés (dispositifs dénommés Agira 1 et Agira 2<sup>2</sup>).**

Chaque année ce bilan sera enrichi jusqu'à présenter en 2021 le bilan des 5 dernières années.

<b>Tableau 1 - PORTANT APPLICATION DES ARTICLES L. 132-9-3-1 ET L. 132-9-4 DU CODE DES ASSURANCES (ARRETE DU 24 JUIN 2016)</b>					
Année	NOMBRE DE CONTRATS Ayant donné lieu à instruction/recherche par l'entreprise d'assurance.	NOMBRE D'ASSURES centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès.	MONTANT ANNUEL (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés.	NOMBRE de contrats classés "sans suite" par l'entreprise d'assurance.	MONTANT ANNUEL des contrats classés "sans suite" par l'entreprise d'assurance.
<b>2018</b>	9	1	0,04 M€	0	0
<b>2017</b>	12	1	0,04 M€	0	0
<b>2016</b>	8	1	0,04 M€	0	0

- Au cours de l'année 2018, Inora Life France a traité 9 contrats pour lesquels le décès de l'assuré, détecté via AGIRA 1 ou AGIRA 2, était connu depuis plus de 6 mois.

<sup>1</sup> Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert.

<sup>2</sup> Les assureurs ont mis en place via la plateforme « AGIRA » un dispositif de recherche des contrats d'assurance non réglés à la demande de bénéficiaires éventuels (Agira 1) ou en s'informant régulièrement de l'éventuel décès d'un assuré (Agira 2).

**Inora Life France**

42 boulevard Alexandre Martin  
C/O SOGECAP  
45057 Orléans Cedex1  
France  
Siret 434 487 757 00032  
434487757 R.C.S. Orléans

Succursale pour la France de

**Inora Life Designated Activity Company**

IFSC House  
IFSC Dublin 1  
Irlande

- Le portefeuille d'Inora Life France comporte 1 centenaire. Cette personne est en vie ou son décès n'a pas été confirmé.  
Le montant des capitaux des contrats de ce centenaire représente 0,04 million d'euros.
- Aucun dossier n'a été classé « sans suite » en 2018.

<b>Tableau 2 - PORTANT APPLICATION DES ARTICLES L. 132-9-2 ET L. 132-9-3 DU CODE DES ASSURANCES (ARRETE DU 24 JUIN 2016)</b>				
<b>Année</b>	<b>MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L.132-9-2)</b>	<b>NOMBRE DE CONTRATS capitaux réglés et montant annuel (article L.132-9-2)</b>	<b>NOMBRE DE DECES CONFIRMES d'assurés / nombre de contrats concernés / montant des capitaux (capitaux décès et capitaux constitutifs de rentes) à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3</b>	<b>MONTANT DE CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3</b>
<b>2018</b>	0	0	14 décès confirmés, 17 contrats, 0,5 M€	0,2 M€ pour 8 contrats
<b>2017</b>	0	0	9 décès confirmés, 10 contrats, 0,2 M€	0,3 M€ pour 15 contrats
<b>2016</b>	0	0	18 décès confirmés, 20 contrats, 0,6 M€	0,5 M€ pour 17 contrats

- **Colonnes 1 et 2 : AGIRA 1**  
En 2018, Inora Life France n'a pas détecté de décès de ses assurés suite à d'éventuelles sollicitations de l'Agira par des bénéficiaires.
- **Colonnes 3 et 4 : AGIRA 2**  
En 2018, Inora Life France a détecté 14 décès de ses assurés suite à interrogation du RNIPP, qui représentent 0,5 million d'euros à régler.  
En 2018, 8 de ces contrats ont été réglés pour 0,2 million d'euros.

**Inora Life France**  
42 boulevard Alexandre Martin  
C/O SOGECAP  
45057 Orléans Cedex1  
France  
Siret 434 487 757 00032  
434487757 R.C.S. Orléans

Succursale pour la France de

**Inora Life Designated Activity Company**  
IFSC House  
IFSC Dublin 1  
Irlande

Conseil d'administration : Corinne Bulet (Française), Michael Clifford, James Kelly, Marlène Pradeilles (Française), Peter Madden, Brendan McCarthy, Francis Yung (Français)

Compagnie d'assurance vie enregistrée en Irlande sous le No. 329745 – Autorisée par la Central Bank of Ireland